Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260928-2026DEC109-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		26
Nombre de conseillers absents :		1
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		1
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	:	15 septembre 2026
Date d'affichage	:	15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël, GEFFROY Séverine.

Absent : COUTELLEC Benoit

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier

Secrétaire de séance : BICZO Sylviane

N°2026/109

Finances

Attribution d'une subvention exceptionnelle A l'Association des Maires de France en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026

Face aux incendies multiples, d'une intensité historique, qui ont touché de nombreux départements durant la saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles sont dramatiques.

Afin de témoigner de leur solidarité envers les habitants et les communes sinistrés, notamment en Gironde et dans le Var, l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, dans les meilleurs délais, leur soutien financier.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260928-2026DEC109-DE

Les dons collectés seront reversés aux communes sinistrées afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs services publics, la remise en état de leurs équipements et leurs missions d'assistance aux populations.

La répartition des dons sera effectuée de manière transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales des maires.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la municipalité a décidé, par certificat administratif en date du 11 août 2026, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Maires de France.

Le conseil municipal étant seul compétent pour attribuer des subventions, il lui appartient de régulariser cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de France (AMF), destinée au fonds de solidarité en faveur des communes sinistrées ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sylviane BICZO

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)